



Doc. 15191

03 décembre 2020

Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement en produits médicaux

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La pandémie de covid-19 a mis en évidence la nécessité de s'attaquer aux faiblesses des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux dans le monde. Les conditions de marché concernant les équipements ont été perturbées sans précédent, en particulier concernant les équipements de protection individuelle (EPI). Les stockages, les restrictions aux exportations, les fermetures de frontières et les confinements ont conduit à des pénuries de médicaments essentiels dans de nombreux États membres. De toute évidence, le fait de dépendre de façon démesurée d'un pays ou d'une région rend les chaînes d'approvisionnement vulnérables aux ruptures. La demande ayant dépassé l'offre, des inquiétudes ont émergé concernant la falsification de médicaments et de produits médicaux, et les pressions de corruption existantes sur l'approvisionnement ont été amplifiées.

L'Assemblée parlementaire devrait ainsi examiner comment renforcer les chaînes d'approvisionnement en produits médicaux pour garantir un accès ininterrompu en médicaments essentiels, dispositifs médicaux et autres produits de santé sûrs, conformes aux standards d'efficacité ou de performance. En outre, les États membres doivent intensifier leurs actions pour empêcher les médicaments falsifiés d'entrer dans les chaînes d'approvisionnement et ratifier la convention MEDICRIME dès que possible.

L'Assemblée devrait coopérer avec les organes spécialisés tels que la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé, le Comité des parties de la convention MEDICRIME et l'Agence européenne des médicaments, ainsi que procéder à des échanges de vues avec les entreprises pharmaceutiques, pour élaborer des lignes directrices en vue d'actions concrètes pouvant être prises aux niveaux national, international et supranational pour des chaînes d'approvisionnement durables et résilientes lors des crises futures. Cela peut inclure la diversification géographique des sites de production et un contrôle accru des chaînes d'approvisionnement, notamment la fabrication de substances actives.

Aucun pays n'est en mesure de relever seul les défis de la chaîne d'approvisionnement. Plus que jamais, une coopération internationale est nécessaire pour garantir la sécurité des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux. Cela doit être une priorité de santé publique: les États membres doivent veiller à ce que le droit à la santé soit toujours garanti, notamment conformément à la Charte sociale européenne.

